

---

# ***A V I S   P U B L I C***

---

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné que le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets a adopté, lors de sa séance ordinaire du 22 juin 2021, des modifications à son Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs.

Cet avis public est fait conformément à l'article 394 de la Loi sur l'instruction publique.

Donné à Dolbeau-Mistassini, le 23<sup>e</sup> jour de juin 2021.

La secrétaire générale,

Annie Tremblay, avocate  
Service du secrétariat général et des communications